Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_10-DE

COMMUNE DE RIANTEC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de RIANTEC, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de RIANTEC, sous la présidence de Nathalie PERRIN, adjointe au maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 29
- Date de la convocation du conseil municipal : 5 décembre 2025
- Présents : M^me^ PERRIN, M^me^ LE ROCH, M. MIRAULT, Mme BERNARD, M. GUILLO, M. LE SQUER, M^me^ MARROT, M. LE FLOCH, M^me^ LECOINTRE, M. GRARE, M^me^ PIRAUD, M. CATEAU, M^me^ ORGEBIN, M^me^ GUÉMENÉ, M. OLLIVIER, M. MALARDÉ, M. CADORET.

– Absents ayant donné pouvoir : M. BONHOMME à M^me^ PERRIN, M. LE FÉE à M. GUILLO, M^me^ LIOT à M^me^ BERNARD, M. BOULARD à M. LE SQUER, M^me^ GOURVÈS à M^me^ MARROT, M^me^ KERDAVID à M^me^ LECOINTRE, M. PELLETIER à M. LE FLOCH, M^me^ PESQUER à M. MALARDÉ.

- Absent : M^me^ BROTONNE, M. LEROUX, M. MOLLO, M. KERBELLEC.

Mme Bernard est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL

Question n° 10 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

EXPOSÉ de Mme PERRIN, adjointe à l'urbanisme et présidente de séance

Les modifications suivantes du tableau des effectifs sont proposées à compter du 1er janvier 2026 :

- **La suppression d'un poste permanent (CDI) au grade de technicien principal de 1ère classe – 7 h / semaine.**
  Dans le cadre du départ à la retraite de l'agent, prévue le 1er janvier 2026, dont les missions étaient notamment dédiées à la gestion et valorisation des espaces naturels, la commune de Locmiquélic a recruté un agent mis à disposition de la commune de Riantec, 7 h / semaine, pour prendre en charge ces missions.
- **Modifier la quotité de travail hebdomadaire pour 2 postes permanents au grade d'adjoints du patrimoine** : de 28 heures à 30 heures pour faire face à l'accroissement d'activité de la médiathèque.

DÉLIBÉRÉ

— VU la délibération modifiant le tableau des emplois permanents de la collectivité en date du 26 juin 2025 ;

— VU l'avis du comité social territorial en date du 27 novembre 2025 ;

— VU l'avis de la commission affaires générales du 2 décembre 2025 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

— D'APPROUVER les modifications proposées au tableau des emplois de la collectivité telles que présentées ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601931-20251211-2025_05_10-DE

— DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux modifications de la quotité de travail des 2 postes permanents au grade d'adjoints du patrimoine sont inscrits au budget.

Pièces jointes au projet :
– Néant.
Documents complémentaires consultables en mairie :
– Néant.

A Riantec, le 17 décembre 2025,

L'adjointe au maire, présidente de séance

Nathalie PERRIN

MAIRIE DE RIANTEC * 56 Morbihan *

La secrétaire de séance,

Dominique BERNARD